Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20231117-DM20231116_26-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

DM20231116 26 N°26 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Valorisation et redynamisation du canal de Bourgogne - Protocole entre V.N.F. et Dijon métropole - Participation financière

Le 5 mai 2023, Voies Navigables de France (VNF) et Dijon métropole ont signé un protocole d'engagement visant à valoriser et redynamiser le canal de Bourgogne sur le territoire métropolitain.

Les ambitions partagées se regroupent autour de 4 axes de coopération :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les habitants de la métropole ;
- conforter la fonction écologique du canal ;
- développer le potentiel touristique sur et aux abords de la voie d'eau ;
- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords.

Dans le cadre de ce protocole, les 2 partenaires se sont engagés à conduire deux études :

- l'une par Dijon métropole en vue d'élaborer d'ici fin 2024 avec l'ensemble des parties prenantes un plan d'actions de développement de la voie d'eau et de ses abords. Le montant de cette mission confiée au groupement mandaté par le bureau d'étude FAIR(E) ICI est de 83 820 € TTC. A cela s'ajoute, un volet de participation citoyenne estimé à hauteur de 35 000 € TTC correspondant à des missions d'animation et de concertation avec les habitants.
- l'autre par VNF portant sur la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement des ports et de la halte de Bretenière.
 Le montant de cette étude confiée au groupement mandaté par le bureau d'étude Contours Conseils est de 125 808 € TTC dont une tranche optionnelle de 9 000 € TTC.

En application du protocole d'engagement signé le 5 mai dernier, VNF et Dijon métropole se sont accordés pour une participation financière globale à parts égales aux deux dites études.

Concernant l'étude portée par Dijon Métropole, la subvention sollicitée à VNF sera à hauteur maximale de 59 410 € TTC correspondant à 50 % du montant total de l'étude. Le montant définitif de la subvention dépendra des dépenses réelles engagées par Dijon Métropole sur le volet de participation citoyenne.

Concernant l'étude portée par VNF, la subvention sollicitée à Dijon Métropole sera à hauteur maximale de 62 904 € TTC. Le montant définitif de la subvention dépendra de l'engagement ou non par VNF de la tranche optionnelle.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant à solliciter VNF pour une participation au financement de l'étude relative au plan d'actions à hauteur de 50 %, conformément au protocole d'engagement :
- d'autoriser le versement à VNF d'une subvention à hauteur de 50 % pour l'étude relative à la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement des ports ;
- d'approuver les projets de convention relatifs au financement et à la réalisation des 2 dites études.
- d'autoriser Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant, à signer ces conventions et tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Scrutin Pour: 42 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 6 PROCURATION(s)

DM20231116 26 N°26 - 2/3

Le secrétaire, Madame MONTEIRO Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20231116_26 N°26 - 3/3